

Vous êtes gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs

CALENDRIER 2024

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

- 

Créer vos utilisateurs dans Mon Compte Partenaire
- 

Déclaration prévisionnelle 2024 avant le 31 mars
- 

Formulaire réel 2023 avant le 31 mars

| Echéance | Etape | Informations complémentaires |
|-------------------------|------------------------------------|---|
| Avant le 31 mars | Habilitation Mon Compte Partenaire | Dans le cadre de l'ouverture de la télédéclaration dans Mon Compte Partenaire, vous devez créer vos utilisateurs pour chacun de vos Foyers de Jeunes Travailleurs |
| Avant le 31 mars | Déclaration prévisionnelle 2024 | A la validation de votre déclaration, vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2024. |
| Avant le 31 mars | Déclaration réelle 2023 | À la validation de votre formulaire, vous recevrez le solde de votre droit réel 2023. |